

DDPP 86 - Direction Départementale de la Protection des Populations de la Vienne

Depuis le 1er janvier 2010, les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) reprennent les compétences des directions départementales de la jeunesse et des sports (DDJS), des affaires sanitaires et sociales (DDASS), en matière d'affaires sociales, des unités départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (UDCCRF) et des services vétérinaires. Créés dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), les DDCSPP font partie des nouveaux services déconcentrés de l'État à compétence interministérielle. Ils relèvent du Premier ministre et sont placés sous l'autorité du préfet de département.

(Janvier 2012)

L'article 5 du décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles précise les missions des DD(CS)PP dont celles correspondant aux anciens services vétérinaires. Cet article 5 est détaillé sur la page "DDPP et DDCSPP - Liste des Directions Départementales de la Protection des Populations" (voir en bas de page sur la rubrique "Acteur(s) voir aussi") (Septembre 2012)

Domaine(s) de compétence(s)

- » Surveillance et prévention
- » Evaluation et gestion du risque
- » Diffusion d'informations
- » Contrôle officiel

Coordonnées

20, rue de la Providence
BP 374
86009 Poitiers Cedex
France

Téléphone: 05 17 84 00 00

Télécopie: 05 49 01 67 99

Site Web:

<http://www.vienne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Consommation-alimentation-animaux/DDPP>

Email: ddpp@vienne.gouv.fr

Acteur(s) - Voir aussi

- » DGAL - Direction Générale de l'Alimentation
- » GDS 86 - Groupement de Défense Sanitaire de la Vienne
- » DDPP et DDCSPP - Liste des Directions Départementales de la Protection des Populations

Ressource(s) consulter

- » Le ministère de votre alimentation
- » DDPP et DDCSPP - Directeurs départementaux interministériels